
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 1^{er} décembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale, en vidéoconférence
M^e Marie-Josée Couture, greffière

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir leurs questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2020-496

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est ajournée.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est reprise à 17 h le 2 décembre 2020.

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

5816

2020-497

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 3 DÉCEMBRE 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 3 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure dans le dossier des quotes-parts d'agglomération (dossier 200-17-014410-112), lequel fait l'objet d'un appel en Cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE ces jugements auront des répercussions sur les budgets d'agglomération futurs, incluant celui de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes sous réserve toutefois des modifications qui devront y être adoptées pour tenir compte des admissions de la Ville de Québec dans le dossier 200-17-014410-112 et de la cour d'appel en lien avec ce dossier :

FN2020-064 Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2021

FN2020-062 Adoption du programme des immobilisations 2021-2022-2023-2024-2025.

FN2020-063 Adoption du budget pour l'exercice financier 2021 du *Réseau de Transport de la Capitale*

FN2020-068 Adoption du programme des immobilisations du *Réseau de Transport de la Capitale* pour les exercices financiers 2021 à 2030

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Le point 4.1.5 de l'ordre du jour de l'agglomération n'a pas fait l'objet de demande de la part de l'agglomération.

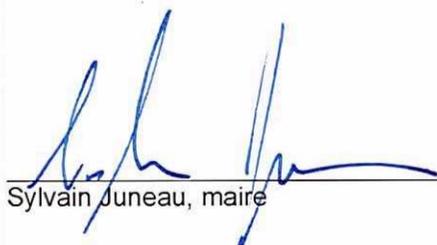
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 16.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière